

A l'attention de Monsieur Pierre-Yves Jeholet
Ministre-Président,
De Madame Bénédicte Linard,
Vice-Présidente et Ministre de l'Enfance, de la Santé,
de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes
De Madame Valérie Glatigny,
Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale,
des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice,
de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

Bruxelles, le 3 décembre 2020

Concerne : Octroi d'une prime de remerciement.

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre-président,

Les gouvernements du Fédéral, de la Région wallonne et de la Région bruxelloise ont décidé l'octroi d'une prime de remerciement au personnel des secteurs touchés directement par la crise covid-19. Les membres de la commission paritaire 332, compétente pour le secteur francophone et germanophone de l'aide sociale et des soins de santé, se réjouissent de ces initiatives.

Nous souhaitons cependant attirer votre attention sur le personnel du secteur d'aide et de soin, ainsi que sur celui de l'accueil de l'enfance dépendant de la Fédération Wallonie- Bruxelles. En effet, à l'instar du personnel hospitalier, les travailleurs et travailleuses de ce secteur se sont mobilisé.e.s sans relâche, dans un contexte parfois très difficile, pour continuer à remplir leurs missions essentielles et soutenir la population depuis le début de la crise.

L'ensemble du personnel serait sensible à la reconnaissance de son implication dans des conditions de travail particulièrement difficiles et considérerait cette prime comme un véritable encouragement à persévérer dans cet engagement.

Il serait sans doute souhaitable d'établir une concertation entre les entités fédérées et l'Etat fédéral sur le sujet.

D'avance nous vous remercions de toute l'attention que vous porterez à notre requête et vous prions d'agréer l'assurance de nos salutations distinguées.

Pour les partenaires sociaux de la Commission paritaire des établissements et des services de santé,

Marc Payen
Président CP 332